CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 4 mars 2019 par le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant la procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études supérieures ainsi que les conditions de leur octroi', a été rayée du rôle le 3 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BDDTNDBEG-GFGACXX‡